



## COMMUNIQUE DE PRESSE

# **Budget 2018 et programme de législature 2017-2020 de la Ville de Sion**

## **1. BUDGET 2018**

Le projet de budget 2018 qui sera analysé par le conseil général lors du plenum du 19 décembre prochain présente un excédent de revenus de Fr. 0,25 mio et des investissements autofinancés à 83,6%. Les charges financières s'élèvent à Fr. 203,74 mios (+ Fr. 9,39 mios par rapport au budget 2017) et les revenus financiers à Fr. 227,68 mios (+ Fr. 9,76 mios).

### **Principaux éléments à retenir du budget de fonctionnement**

- Modifications du plan comptable suite à la diminution du nombre de conseillers municipaux et à la réorganisation de l'administration ;
- Augmentation des recettes fiscales. Elles s'élèvent à Fr. 123,34 mios, supérieures de Fr. 4,61 mios (+ 3,9%) aux comptes 2016 et de Fr. 4,49 mios (+ 3,8%) au budget 2017 ;
- Forte augmentation des charges et des revenus liés à l'activité achats-ventes d'énergies de partenaires. Toutefois, cette activité ne devrait pas générer de bénéfice en 2018. Pour mémoire, en 2007, cette dernière avait rapporté plus de Fr. 10 mios dans les comptes de la Ville ;
- Profonde mutation des activités de l'aéroport (départ des forces aériennes et ouverture de nouvelles lignes aériennes) ;
- Stabilisation du coût de l'aide sociale, mais augmentation des contributions communales versées aux institutions pour les personnes handicapées, au centre médico-social et aux établissements médico-sociaux ;
- Entrée en vigueur de la taxe au sac au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- Intensification de la cadence sur la ligne Gare-Hôpital ;
- Prolongation des essais des navettes autonomes et extension de l'itinéraire jusqu'à la gare.

### **Haut niveau d'investissements maintenu**

Le total des dépenses d'investissements s'élève à Fr. 33,17 mios, celui des recettes d'investissements à Fr. 4,54 mios. Les investissements nets s'élèvent donc à Fr. 28,63 mios, supérieurs de Fr. 0,21 mio au budget 2017.

Ces investissements sont autofinancés à hauteur de 83,6%. L'insuffisance de financement, respectivement le recours théorique à du financement de tiers, s'élève à Fr. 4,69 mios.



Les investissements prévus les plus conséquents sont :

Investissements	Budget 2018
Parc d'échange des Roches Brunes	Fr. 4,0 mios
Aménagements routiers communaux (y compris AggloSion) et participation aux aménagements cantonaux	Fr. 3,4 mios
Travaux et installations liés au traitement et à l'évacuation des eaux usées	Fr. 2,8 mios
Réaménagement des bâtiments scolaires	Fr. 2,4 mios
Dépôt pour les bus sédunois	Fr. 2,0 mios
Crèche-nursérie centre protestant et Pouponnière valaisanne	Fr. 1,9 mio
Contributions communales aux établissements cantonaux de degré secondaire (EPTM – Ecole professionnelle technique et des métiers de Sion) et tertiaire (EPFL I et HES-SO)	Fr. 1,9 mio

### **Marge d'autofinancement, résultat et fortune brute**

La marge d'autofinancement s'élève à Fr. 23,94 mios, supérieure de Fr. 0,37 mio à celle du budget 2017.

Le total des charges de fonctionnement, amortissements ordinaires et complémentaires inclus, s'élevant à Fr. 227,43 mios (+ Fr. 9,98 mios), le compte de fonctionnement affiche un excédent de revenus de Fr. 0,25 mio, inférieur de Fr. 0,22 mio à celui du budget 2017.

Ce bénéfice sera affecté à la fortune brute et il la fera augmenter de Fr. 156,92 à Fr. 157,17 mios.

### **Indicateurs de l'Etat du Valais**

La Ville de Sion obtient 22 points sur 25 sur les 5 indicateurs de référence :

- Un bon degré d'autofinancement (83,6% / 4 points) ;
- Une capacité d'autofinancement satisfaisante (10,9% / 3 points) ;
- Un taux des amortissements ordinaires suffisant (10,2% / 5 points) ;
- Un faible endettement net par habitant (Fr. 2'425.- / 5 points) ;
- Un très bon taux du volume de la dette brute (134,6% / 5 points).

### **Conclusion**

Le projet de budget 2018 prévoit un bénéfice et une marge d'autofinancement permettant de financer à plus de 80% les investissements planifiés.

L'ensemble des éléments susmentionnés ainsi que les indicateurs financiers de l'Etat du Valais confirment la bonne santé financière de la Ville de Sion.



## 2. PROGRAMME DE LEGISLATURE 2017-2010

Le conseil municipal souhaite dépasser le cadre des priorités annuelles, et s'engage dans la définition d'une vision et inscrit son action sur le moyen terme en adoptant un programme de législature 2017-2020. Cet outil de pilotage représente un fil rouge qui doit guider l'action politique durant les quatre années à venir.

Chaque objectif fixé s'accompagne de mesures pratiques et mesurables à l'aide d'indicateurs. Chaque mesure s'inscrit également dans la planification financière à 5 ans de la Ville. Nous le savons déjà, tout ne pourra pas se faire en une législature, certaines mesures demanderont davantage de temps. Toutefois, grâce à une évaluation régulière aussi bien quantitative que qualitative et des bilans intermédiaires, elles seront déjà sur les rails pour l'exercice suivant. L'état de développement de ce fil rouge politique sera régulièrement communiqué avec pour but de favoriser la participation citoyenne de la population sédunoise.

Douze axes prioritaires ont été définis. Vous les retrouverez en annexe de ce communiqué de presse et en détail sur le lien suivant : <http://www.sion.ch/pdf/20171116-programme-legislature.pdf>

### Personnes de contact :

- M. Philippe Varone, Président de Sion, 079 221 12 57
- M. Patrick Dondainaz, Chef du service des finances, 027 324 12 15

Sion, le 22 novembre 2017